

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Paysages

Le diagnostic a montré la diversité paysagère du territoire, notamment au travers de la présence de 7 entités paysagères bien différenciées qui subissent des pressions environnementales spécifiques. Dans les secteurs de plaine et sur les versants sud, le développement de la périurbanisation, la dispersion de l'habitat ou son étirement le long des routes conduit à une banalisation des paysages et à un manque de lisibilité de la limite des zones urbanisées. Les entrées de ville ne connaissent pas toujours cette transition réussie entre zones urbanisées et zones naturelles ou agricoles. Les friches industrielles marquent encore le territoire par leur abandon apparent. La fermeture des paysages dans les milieux forestiers des versants du plateau d'Anglès ou dans la Montagne Noire pourrait se poursuivre au-delà de ce qui existe actuellement. L'agriculture joue un rôle fondamental dans le maintien des équilibres paysagers du territoire. Notamment la trame végétale bocagère est encore bien présente mais elle est menacée par l'urbanisation.

Biodiversité et milieux naturels

33% de la surface du territoire est recensée au titre d'un inventaire ZNIEFF ou Natura 2000, ce qui témoigne d'une grande richesse en matière de biodiversité. Cette biodiversité subit assez peu de pressions à l'Est du territoire où elle est en outre la plus dense, dans un contexte de piémont, de vallée et de montagne. A l'Ouest, la confrontation entre biodiversité et développements urbains est plus sensible, car c'est dans la plaine que l'urbanisation a tendance à se développer en continu le long des routes générant une double barrière pour la faune et la flore par l'infrastructure et par la construction. Les risques de fragmentation des milieux naturels et agricoles sont réels mais la trame végétale encore bien dense et les rivières peuvent permettre de préserver les continuités écologiques.

Le patrimoine bâti

Les éléments de patrimoine les plus représentatifs comme les centres urbains de Castres, de Labruguière, le village de Hautpoul confèrent son intérêt historique au territoire. Les rochers du Sidobre sont en sites classés ou inscrits au titre de la loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Par ailleurs, les formes de l'urbanisation traditionnelle des villages dépendent de leur localisation dans le territoire. Cette richesse culturelle et architecturale est toutefois menacée par une urbanisation actuelle banalisante en rupture avec cette urbanisation traditionnelle.

Les ressources

LA CONSOMMATION D'ESPACE

La consommation d'espace pour l'habitat est importante, la moyenne de foncier par logement individuel est identique à ce qui est pratiqué dans le département, de 2 000m² à 2 500 m². L'augmentation de la population pourrait conduire à consommer toujours plus de terres agricoles ou naturelles. Néanmoins, le sol apparaît de plus en plus comme une ressource qui n'est pas inépuisable et dont l'occupation doit être équilibrée entre les besoins de l'urbanisation, de l'agriculture et les espaces naturels.

LA QUALITÉ DE L'AIR, L'ÉNERGIE

Comme partout, le territoire est consommateur de produits pétroliers, 1ère énergie consommée, avant l'électricité. Les émissions de CO₂, principal gaz à effet de serre, sont dues à la combustion des énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz) pour les transports, le résidentiel, le tertiaire et l'industrie. C'est en agissant sur la réduction des besoins de consommation énergétique que le SCoT peut contribuer à améliorer la qualité de l'air et à lutter contre le changement climatique. Cette réduction doit porter sur une maîtrise des besoins de déplacements locaux et sur la mise en oeuvre d'un habitat et de constructions en général, économes en besoins énergétiques.

La contribution du territoire à la production d'énergies renouvelables devrait s'amplifier.

LA QUALITÉ DE L'EAU

Le territoire du SCoT bénéficie d'une ressource en eau abondante. Malgré cette abondance, certains cours d'eau peuvent être déficitaires en été. Les périmètres de captage ne sont pas encore tous protégés.

Si la qualité des eaux du territoire a connu une sensible amélioration, celle-ci reste insuffisante, notamment pour l'Agout en aval de sa confluence avec le Thoré et pour le Thoré lui-même. Ceci est principalement dû à l'insuffisance du traitement des rejets de pollution domestique malgré un parc de 28 stations d'épuration, et pour le Thoré à des pollutions industrielles résiduelles.

Si la tendance actuelle se poursuit, l'objectif fixé par la directive cadre sur l'eau « de bon état écologique chimique et quantitatif des eaux superficielles et souterraines, en 2015 » pourrait ne pas être atteint.

Risques et nuisances

LES RISQUES NATURELS ET LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Les événements pluvieux de 1999 ont occasionné d'importants dégâts humains et matériels. Depuis, les rivières du territoire sont couvertes par des plans de prévention du risque inondation. L'urbanisation génère une imperméabilisation des sols qui peuvent favoriser des ruissellements non maîtrisés et contribuer à une aggravation des risques d'inondation.

Le risque retrait gonflement des argiles touche la presque totalité du territoire et un PPR spécifique a été arrêté par le Préfet, le 13 janvier 2009.

Une seule entreprise est classée Sévésou seuil haut, sur Castres. Il s'agit de la Sepiprod. Une zone de protection a été définie où les terrains sont classés inconstructibles.

LES NUISANCES ET POLLUTIONS

Ce sont des domaines encadrés généralement par la réglementation

Le Bruit des infrastructures terrestres est pris en compte dans les documents d'urbanisme qui informent sur les niveaux d'isolement requis pour les constructions soumises à cette nuisance. Les opérations d'urbanisme peuvent aussi prendre en compte les différents niveaux de bruit des infrastructures, dans la conception même du projet.

Les sites et sols pollués sont recensés pour un suivi par la DRIRE devenue la DREAL. Sur le territoire, 7 sites sont ainsi répertoriés avec des niveaux de pollution et de surveillance variables.

La gestion des déchets vise une maîtrise de la production en tout premier lieu, une amélioration de la valorisation des déchets recyclables, la mise en services d'un bioréacteur produisant de l'électricité par méthanisation et l'amélioration de l'efficacité des tournées de collecte.